

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DELIBERATION N° 2020/2 - 1

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Marcel les Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni salle d'activité – place des Ecoles, sous la présidence de Monsieur Yves LÉVÈQUE, plus ancien membre de l'assemblée, pour l'élection du Maire,

Présents : LÉVÈQUE Yves, CONSTANT Nelly, ZUCCHIATTI Jean-Michel, DUVERGER Frédérique, DUC Bruno, ZUCCHIATTI Isabelle, OSRAFIL Lakhdar, BRAILLON Karine, BELLERRE Denis, TIALET Evelyne, BRAILLON Patrick, ZAMOUM Florence, SOTERAS Frédéric, FERRENT-REBOUL Line.

Excusés :

Absents : LAURENT Alexandre

Secrétaire : CONSTANT Nelly

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Monsieur Yves LÉVÈQUE rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Deux assesseurs sont désignés :

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 13

Monsieur Yves LÉVÈQUE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-1 à L2122-7,

DE CHARGER Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Saint-Marcel-lès-Sauzet, le 27 mai 2020

Le Maire,



J. LEVEQUE